



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr

N°37 du 2 mars 2005.

Spécial Comptes Rendus

SOMMAIRE

	Pages
Compte rendu de l'entrevue au Ministère de la Recherche le 24 février 2005.	2
Le DG du CNRS a réuni les personnels du Campus Michel-Ange le 18 février 2005.	4
Validation pour la retraite des services effectués à mi-temps : encore un petit effort ...	7

Rencontre Ministère Recherche - Syndicats

(24 février 2005)

Par Daniel STEINMETZ

Pour le ministère de la recherche : François D'AUBERT ; Xavier SAHUT D'IZARN, Maurice GROSS, Laurent GERMAIN, + X non présenté

Pour la CGT : Annick KIEFFER, Jean OMNES, Daniel STEINMETZ, Anne Marie ALAYSE, Dominique GHaleb, Thierry BODIN

Autres syndicats : le SNCS, (Jacques FOSSEY), le SNESUP (Maurice HERIN) ; la CFDT-CNRS (GIRARD) + la CFDT CEA, FO, SNIRS-CGC (2) ; CFTC(2), UNSA (2), SUD (MB ALBERT +2)

A l'ordre du jour le Haut Conseil et les PRES

L'entrevue s'est déroulée après les manifs du 4 février, en pleine crise du duplex et deux jours avant la démission de Gaymard. Difficile de dire si la lutte et ces aspects politiques sont entrés en ligne de compte, mais il y avait en plus de l'attitude habituelle de F. d'Aubert, qui est d'un naturel très policé et affable, un certain flottement. A titre d'exemple, les conseillers sont intervenus au cours de l'entrevue, alors que précédemment ils ne l'avaient pas fait. Il a également fait des annonces sur des aspects non négligeables, il y aurait dès cette année de 15 à 20% de projets blancs dans l'agence (ANT) et qu'à terme les financements sur contrat des labos ne représenteraient que 1/3 pour 2/3 de crédits permanents (à vérifier si c'est hors salaires).

Le ministre a commencé par faire peser une menace : si personne n'est content, il n'y aura pas de LOP. Après l'interpellation du SNCS sur le statut du brouillon de brouillon il a dit et redit qu'il fallait faire comme si ce texte n'avait jamais existé, y compris dans sa partie financière. Il souhaite (dixit) repartir dans un cycle de consultations, en ayant toujours comme objectif de faire voter la loi avant la fin juillet. (Il a aussi parlé de la fin 2005, mais cela devait être, dans son esprit, la fin de la session parlementaire).

Il a dit à plusieurs reprises qu'il était soumis à de multiples pressions contradictoires, de la CPU, aux EPST en passant par les grandes écoles, (et on peut imaginer qu'il y en a d'autres). Au milieu de toutes ces pressions, il voulait élaborer un texte de consensus maximal. *Visiblement, il ne peut pas se permettre d'avoir toutes les instances officielles mécontentes en plus des syndicats et de SLR. Il souhaite faire bouger sa position pour éviter l'isolement politique, et ne serait pas indifférent à l'idée de pouvoir avoir l'aval d'une partie du milieu. F d'Aubert est un partisan convaincu du libéralisme, mais il n'a pas d'idées très arrêtées sur ce que devrait être l'organisation de la*

recherche, comme pouvait l'avoir Allègre. Il est fort possible qu'il espère atténuer la pression avant les manifestations des 9 et 10 mars. Une chose est sûre, il sera très attentif au rapport de forces qui résultera de ces 2 jours de mobilisation.

C'est une chance, mais cela rend notre tâche délicate ; il faut à la fois faire des propositions argumentées qui s'adaptent aux hésitations et aux évolutions du ministère pour avancer le plus loin possible ou plutôt pour reculer le moins loin possible, et maintenir la mobilisation dans un contexte où les évolutions ponctuelles du ministre pourraient faire penser à certains qu'il est devenu un fervent défenseur des Etats généraux et que ce n'est peut être plus la peine de manifester. Sans être naïf, n'oublions pas non plus que ce gouvernement est capable de lancer des amendements destructeurs par le biais de ses députés, on l'a vu pour les 35 heures, on a le risque de le voir pour la recherche.

A titre d'exemple, les 2 items à l'ordre du jour de la réunion.

Le HCS. Visiblement, F d'Aubert s'est rangé à l'avis de Brézin et Baulieu qui n'ont jamais été partisans du HCS à la mode des états généraux, mais toujours d'un petit conseil de savants, placé auprès du président de la république pour sanctuariser la recherche. Le I d'Innovation disparaît, il sera peut être remplacé par le T de technologie (un HCRT). La CGT, comme les autres syndicats, est intervenue sur la nécessaire présence de représentants de la société civile afin de ne pas continuer à creuser le fossé entre la recherche et la société. Nous avons rappelé également que le haut conseil devait intervenir dans la préparation de la loi de finance et évaluer l'adéquation de la politique de recherche mise en place et de la stratégie proposée. Mais dans le cas où le ministère maintiendrait sa position sur le haut conseil, nous avons demandé un élargissement des prérogatives du CSRT, avec

l'établissement de liens institutionnels entre HCR(T) et CSRT et une plus large représentation de la société dans le CSRT.

En ce qui concerne **les PRES**, F. d'Aubert accepte l'idée que ils soient multidisciplinaires et incluent tout le LMD (*ce qui veut dire qu'il ne prévoit plus pour le moment de collèges universitaires à l'américaine jusqu'à la licence par le biais des PRES, mais le démantèlement de l'université pourra venir par bien d'autres moyens !*). Il a compris que les organisations syndicales ne veulent pas que les PRES et a fortiori les EPCS (structure prévue par la LOPRI pour institutionnaliser les PRES) puissent embaucher en lieu et place des partenaires : ce qui revient à dire que nous ne voulons pas de machines à créer de la précarité et d'un employeur d'un nouveau type qui n'aura qu'une durée de vie limitée à 5 ans et plus si évaluation favorable. Pour le ministre: Les Etats Généraux ne sont pas très explicites sur un certain nombre de sujets : les PRES ou les décharges de Maîtres de conférences par exemple.

Pour lui, les PRES devront avoir une lisibilité interne, avec un système équilibré sur le territoire et permettre dans un monde très concurrentiel de donner une visibilité internationale. Mais il souhaite prévoir plusieurs formules juridiques par exemple associations, GIP et les EPCS. Chacun aura la liberté de choix. Les EPCS ne seront qu'une option possible.

Les PRES resteront un système optionnel, qu'il faudra concilier avec une politique nationale de la recherche. Les PRES devront impliquer plusieurs acteurs, mais il renonce à y inclure les entreprises et les collectivités territoriales, qui peuvent cependant demander à y être associées.

Comment organiser les PRES : les universités adhéreront dans leur totalité ou par thématiques, mais il n'y aura pas de PRES autour d'une thématique unique. Il y aura un problème de gouvernance. La CPU veut que ce soit obligatoirement un président d'Université, mais pour lui, il ne doit pas y avoir d'exclusivité. Pour les organismes, il y aura soit une adhésion nationale, soit éventuellement localement quand cela se justifie.

Pour l'ensemble des organisations syndicales, les PRES ne doivent pas être des machines à créer des emplois précaires et les PRES doivent être des structures souples de coordination, la CGT a également demandé que les

crédits et les postes continuent à être affectés aux établissements qui constituent le PRES, et non pas au PRES. En ce qui concerne l'emploi, le ministre a affirmé à plusieurs reprises qu'il y aurait plus d'emplois statutaires que dans le brouillon de brouillon, sans donner de chiffres. Il s'est étonné de notre réticence sur la multiplication des CDD, pour lui les PRES embaucheront des CDI qui travailleront sur plusieurs projets successifs. Nous avons fait remarquer que dans ce cas, c'est l'emploi statutaire qui est le mieux adapté.

Sur les crédits, en plus de ce qui a été précisé sur l'agence, le cabinet a affirmé que le soutien de base a augmenté en 2005, il cite le CNRS +11%, l'INSERM + 4% et l'INRA +5%. *Malheureusement, ce ne sont pas ces hausses qui parviennent dans les labos, trop d'investissements en retard venant consommer les ratrapages de crédits.*

La CGT a interpellé le ministre sur **la recherche industrielle**. Comment la relancer, les incitations fiscales seront inutiles avec de tels taux de profit, il faut que le gouvernement place les entreprises dans l'obligation de relancer leur politique de recherche. Total n'a besoin d'aucune incitation fiscale !

F d'Aubert reconnaît la difficulté, depuis que l'IFP n'est plus financé par une taxe sur le pétrole, la contribution volontaire de Total est plus faible.

Il reconnaît qu'il suffirait que les industriels investissent 10 milliards d'euros dans la recherche pour être aux 3%. Brouhaha : avec les 9 milliards de bénéfices de Total on n'en est pas loin ! Sourire de F D'Aubert qui cite également les télécoms et souhaite que l'Agence de Régulation des Télécommunications demande des engagements en matière de recherche en contre-partie d'un accès au territoire national.

Les prochaines questions qui seront abordées : moyens et emplois dans les 15 jours puis évaluation, recherche partenariale

Pour obtenir des avancées en matière de moyens et d'emplois (en nombre et en terme de revalorisation)et d'organisation de la recherche, les mobilisations prévues le 9 mars pèseront lourd

B.Larroutou réunit les personnels du Campus Michel-Ange (18 février 2005)

Par Nadine HELIE

BL a réuni les personnels du siège du CNRS afin de leur présenter les choix d'organisation de la future direction de la stratégie scientifique (DSS), les évolutions d'effectifs liés à cette réorganisation et les mesures mises en place pour accompagner le redéploiement des personnels du siège vers les délégations et les laboratoires. S'excusant d'accuser un retard de 15 jours dans son calendrier, BL s'engage à sortir d'ici fin février les textes concernant les Délégations Régionales (DR) et les Directions Inter Régionales (DIR).

I - Rôle de la DSS et des Départements Scientifiques :

La DSS aura pour rôles : la définition de l'orientation de la politique scientifique dans laquelle les Départements Scientifiques, (décloisonnés pour favoriser le développement de l'interdisciplinarité et allégés des fonctions de gestion redistribuées aux DR) joueront fortement que ce soit au niveau de la stratégie, de l'attribution des moyens et de la mise en place de la contractualisation des laboratoires (plan quadriennal).

A une question de la salle, BL répond : la préparation et le suivi des dossiers présentés au Comité National restent aux Départements Scientifiques pour l'instant, car l'avenir du comité national est du ressort du projet de loi à venir concernant l'évaluation de la recherche, restera-t-elle au CNRS ?

Le pilotage scientifique et financier des laboratoires reste également aux Départements Scientifiques, mais les personnels (chercheurs et ITA) seront gérés au plus proche des laboratoires, les DR.

Nos questions : Quelles fonctions de gestion seront redistribuées aux DR ? Celles de recrutement ? N'y a-t-il pas risque de coupure accrue entre ces deux lieux ?

Au sein des DS réunis dans la DSS, les directeurs scientifiques adjoints (DSA) verront leur activité axée notamment vers : le développement des connaissances, les relations européennes et internationales, les relations industrielles, la communication scientifique et une implication au plus près du terrain, au cœur des pôles de recherche.

A une question de la salle, BL répond :

- Les DSA dont les postes sont supprimés pourront se repositionner sur des fonctions scientifiques, stratégiques, prospectives, et aussi dans le domaine des relations industrielles et au niveau européen ?

- Dans la mise en place d'un comité d'évaluation des laboratoires : les DSA et Chargés de mission ont leur rôle du fait de leur proximité des laboratoires, ils sont présent sur le terrain, le lien DSS et DSA reste maintenu fortement. Mais en ce qui concerne les petits besoins (vacations, subventions), ils seront traités dans les DR.

Notre question : Quel sens si il n'y a pas de réflexion sur les emplois (chercheurs et ITA), mobilisés pour y parvenir ?

Ce décloisonnement sera renforcé par une mutualisation au sein de la DSS de l'ensemble des activités d'appui et de support de pilotage : indicateurs globaux de suivi de la politique scientifique, programmation et suivi des très grands équipements (TGE), suivi et coordination des actions régionales et des partenariats (pôles scientifiques), programmation pluriannuelle et indicateurs de gestion, tout cela mis en cohérence par un système d'information interne (DSS, DIR, DR).

A une question de la salle, BL répond : les DIR ne seront pas une couche administrative supplémentaire, mais des équipes légères et resserrées, elles seront composées de : un DIR, les DR concernés et un adjoint du DIR, un conseil scientifique de 5 à 6 personnes, un secrétariat style cabinet de 2 à 3 personnes.

Pour BL c'est en enjeu majeur pour démontrer que le CNRS est apte à définir une stratégie scientifique claire, au regard du pilotage du Ministère via l'ANR.

Notre commentaire : Libéralisme, mouvement braunien dans le discours, contrôle pointilliste dans les faits.

Suit un organigramme illustrant cette réorganisation :

DSS					→ Mutualisées :	plateformes, infrastructures Indicateurs scientifiques, TGE,
→ SGDS Partenariat Programmation, SI Indicateurs Gestion	→ IST	→ DS DSA	→ IN2P3 DSA	→ INSU DSA		

La DSS réunit les DS et DSA au moins une fois par mois.

L'effectif moyen d'un département scientifique type devrait compter 26 personnes réparties comme suit dans les fonctions suivantes (hors IN2P3 et INSU) : Pilotage scientifique 11 (DSA et chargés de mission CM) ; Assistance pilotage 8 (secrétariat, SGPS, SGDSS) ; Support, coordination 7.

Notre remarque : cette structure très lèrère ne permet de réflexion sur les liens : emplois, technologies et politique.

II- Le redéploiement des personnels du siège

(hors IN2P3 et INSU)

Année de référence	Fonction de Pilotage	Support et coordination	Fonctions transversales	Sous total	DEP	Effectif total
	Personnels (ETP)	Personnels (ETP)	Personnels (ETP)	Personnels (ETP)	Personnels (ETP)	Personnels (ETP)
A ce jour	92 (44)	153 (130)	71 (51)	316 (195)	29 ----	345 (224)
Fin 2005	DAE-DRI-DIST : 55 (14)		DSS : 290 (210)			345 (224)
En 2006	Chantier non ouvert		DSS : 190 (180) 140 ITA et 50 scientifiques			
	Personnels redéployés : 100 ITA et 50 scientifiques					

Nos commentaires :

Bien que ces chiffres apportent quelques précisions, elles ne comptent trois secteurs comptant de nombreux personnel : DAE, DRI, DIST, IN2P3 et INSU, cela minimise fortement les chiffres.

Nous regrettons fortement que les tableaux chiffrés, présentés en appui du propos de BL ne figurent pas sur le site, car il y a semble-t-il confusion entre nombre des personnels concernés et équivalents temps pleins. Nous craignons que d'ores et déjà, cette approche partielle (hors IN2P3, INSU, DAE, IST, DRI), minore le nombre de postes et donc de personnels concernés par le redéploiement.

Tous les personnels sont concernés (même ceux dont les postes sont maintenus sur le site), ils devront candidater sur leurs propres fonctions, les autres pourront se redéployer vers les délégations régionales et les laboratoires (ou sur les postes maintenus libérés par des personnels souhaitant effectuer une mobilité). Une possibilité supplémentaire pourrait s'ouvrir pour constituer l'ANR (dont la création du GIP vient d'être acceptée au CA de mardi dernier).

Une **campagne NOEMI** est prévue en plusieurs étapes (de mars à juin, avec prise de fonctions entre septembre 2005 et janvier 2006) : 70 postes BAP H (initialement prévus au concours) dès le 1^{er} mars,

50 postes en BAP E, F, G, H en délégations régionales, tout au long de la campagne Noemi, 500 à 600 poste offerts à la mobilité comme chaque année dans les laboratoires.

Les mesures d'accompagnement à la mobilité des personnels proposées :

- Campagne de sensibilisation des responsables de services,
- Priorité à l'examen des candidatures des personnels du siège,
- Garantie du maintien de la PPRS sur 3 ans maximum, dans la nouvelle affectation,
- Création d'une cellule d'accompagnement pilotée par JC Bernier et K Picquet-Gauthier, appuyée par les ressources humaines renforcées de la DR PMA, (conseil personnalisé, formation adaptée, souhaits d'évolution professionnelle),

- Enveloppe de crédits pour l'aide à la mobilité et la formation permanente.

A une question de la salle, BL répond : pour ceux qui n'auraient pas trouvé une mobilité d'ici fin 2005, relèveraient-ils de l'article 240 ? BL n'est pas en mesure d'apporter d'autre réponse que : tout le monde est concerné, tout le monde bouge donc, même si c'est pour candidater sur son propre poste, si 190 partent, 345 bougent. L'essentiel du redéploiement des personnels se fera en direction des délégations et laboratoires.

Nos commentaires :

Il n'est pas prévu de négociations avec les syndicats sur les procédures, les syndicats seraient des pompiers que l'on appelle quand l'incendie est allumé et les dommages importants ?

Si certains personnels vont pouvoir saisir cette opportunité pour rebondir tant professionnellement que géographiquement, que se passera-t-il pour ceux qui se verront imposer une mobilité ?

Comme le sous-entend BL, « beaucoup d'incertitudes » vont générer beaucoup d'angoisses et de difficultés relationnelles dans les services (conflits, pressions hiérarchiques). Nous craignons que les mesures spécifiques d'accompagnement préconisées par BL soient insuffisantes.

Pour nous, un redéploiement d'une telle ampleur nécessite la participation des organisations syndicales, au moins dans la cellule d'accompagnement mise en place, et un suivi par les CAP s'impose.

III- Les Futurs chantiers :

IN2P3 et INSU, Relations fonctionnelles DAE, DRI, Dir Com, Construction DSS et fiches de postes correspondant.

Ce changement organisationnel passera devant le CA en avril pour une mise en œuvre d'ici fin 2005.

IV- Autres questions posées par les personnels :

- A propos du déplacement de PMA vers Meudon, BL ne dément pas, avant son arrivée « on en parlait déjà », cette idée n'est pas écartée, toutefois pour l'instant seuls deux locaux sont en vente car inoccupés : la rue du Cerf et la rue Descartes. Meudon offre certes de grandes possibilités mais la restauration prendra du temps : 5 ans au moins.

- En ce qui concerne la DR PMA, elle reste là, toutefois BL dit qu'il faudra revoir les 6 DR IDF, le chantier est à venir mais encore non ouvert. Les personnels de la DR PMA sont concernés par la mobilité si ils le souhaitent, c'est dans un esprit positif et ouvert que BL se positionne.

Prochaine rencontre prévue en avril.

Validation pour la retraite des services effectués à mi-temps : encore un petit effort ...

Texte collectif de 3 ex-mi-temps : Jocelyne LEGER, Danielle MULLER et Pierrette MASSONNET

Paradoxe de l'histoire, un décret d'application de la loi Fillon de réforme des retraites (D-2003-1305 du 26/12/2003) rend possible la validation des services auxiliaires effectués à temps partiel. Depuis cette date les personnels concernés attendaient un texte du Ministère de la Fonction Publique précisant les modalités d'application. **Ce texte vient de sortir au Journal Officiel du 28/1/2005** sous la forme d'un arrêté ministériel.

L'arrêté du 24 janvier 2005 précise : "Art. 1 - Peuvent être validés pour la retraite (...) les services effectués à temps incomplet dans les administrations centrales de l'État, les services déconcentrés et les établissements publics n'ayant pas un caractère industriel ou commercial, dès lors que la validation des mêmes services effectués à temps complet ou à temps partiel est autorisée".

Pour tous les ex "mi-temps" de 1984 c'est enfin l'ouverture du droit à une titularisation "pleine et entière", c'est la possibilité de faire prendre en compte 10 voire 15 ans de services contractuels, c'est la possibilité de faire prendre en compte les enfants nés avant 1984 et de récupérer les années de bonification, mais ce n'est pas la réparation de l'injustice commise en 1986 !

En effet, le code des pensions prévoit que le calcul des retenues rétroactives - "le rachat" - se fait sur la base du traitement de titulaire afférent à l'indice détenu à la date de la demande. Même si les carrières ne sont pas fulgurantes dans les EPST, il n'est pas difficile de comprendre que les indices d'avant 1984 n'ont rien à voir avec ceux de 2004. Les modalités de rachat des anciens "plein-temps" étant déjà scandaleuses à l'époque, comment qualifier celles qui seront appliquées aux ex "mi-temps" !

Petite consolation, les sommes acquittées au titre des retenues rétroactives sont déductibles du revenu imposable.

Enfin, l'arrêté du 24 janvier 2005 ne règle pas la question de tous ceux (celles devrait-on dire car il s'agit surtout de femmes) qui, ayant fait leur demande de validation en 1986 comme il se devait, ont déjà reçu la notification des services validables (et de ceux qui, à l'époque, ne pouvaient pas l'être). **Il est nécessaire d'obtenir une autorisation de "validation complémentaire" pour que la prise en compte des années manquantes soit**

possible. Dans l'état actuel des textes, ceux/celles qui se sont vu refuser leur demande de validation des années à temps partiel n'ont pas la possibilité de renouveler leur demande.

Lors de la rencontre du SNTRS, le 17 janvier dernier, avec L. Flabbée (DRH-CNRS) et F. Faure (Chef du Bureau des Pensions du CNRS) nous avons appris que la question de la validation complémentaire ne fait pas l'unanimité parmi les ministères concernés. Le Ministre de la Fonction Publique a demandé à J.-P. Raffarin d'arbitrer entre le Ministère du Budget qui est contre et la Fonction Publique qui est pour. Aux dernières nouvelles, cet arbitrage n'est pas encore rendu. Mais l'arrêté du 24 janvier change la donne ! Il serait parfaitement inadmissible et juridiquement irrecevable que des agents puissent être autorisés à valider des années simplement parce qu'ils ont tardé à faire leur demande tandis que d'autres seraient exclus définitivement pour les mêmes années pour avoir fait la demande dans les temps. On imagine l'avalanche de recours contentieux !

Il faut informer largement tous les collègues concerné(e)s et nous organiser pour obtenir :

- **Le droit à validation complémentaire pour tous les fonctionnaires ayant déjà reçu la notification de leurs services pris en compte pour la validation ***
- **Une négociation sur le mode de calcul des retenues rétroactives pour les anciens mi-temps contractuels sur statut de 1959.**

* Beaucoup d'entre-nous ne réalisent pas l'enjeu financier que représente la validation ou la non-validation des années à mi-temps. Le manque à gagner peut être considérable, même s'il n'est pas facile à calculer. Ainsi, une collègue ayant travaillé pendant 15 ans contractuelle à mi-temps ne touchera, si elle ne peut valider ces années-là, que ce qui est prévu pour les retraites du régime général IRCANTEC (autrement dit très peu). Validées, ces années vaudraient une majoration de pension civile d'environ 14 % de son dernier salaire (7,5 X 2 à 1,8%, selon l'année de départ) plus, le cas échéant, la prise en compte pour sa pension des enfants nés pendant qu'elle était contractuelle. Que chacun(e) fasse son calcul personnel.

31 janvier 2005